



Présentés par



PRIX RELÈVE ALIMENTAIRE QUÉBEC 2025

De retour pour une 4^e édition, les Prix Relève Alimentaire Québec de la Fondation Initia soulignent et récompensent les entreprises et gens d'affaires de la **relève alimentaire québécoise** qui se démarquent par leurs **réalisations novatrices**, leur **engagement** et leur **leadership**.

Avec ce programme de prix et bourses, Initia appuie concrètement les jeunes talents de l'industrie alimentaire dans leur **développement** et leur **croissance** en remettant des bourses en argent allant jusqu'à **10 000 \$** ainsi que plusieurs **prix d'accompagnement** offerts par ses partenaires.

Afin de faire rayonner la **relève innovante, engagée et visionnaire**, les lauréats seront dévoilés lors de la Soirée Relève Initia, le 15 octobre 2025, où plus de **200 acteurs clés de l'industrie** se réunissent annuellement pour les célébrer!

NOS PARTENAIRES



CATÉGORIES

VOLET ENTREPRISE

ENTREPRISE EN DÉMARRAGE

Une entreprise de transformation alimentaire en démarrage se verra remettre le prix pour son potentiel de croissance, son caractère innovant, ses initiatives et réalisations qui se démarquent ainsi que pour son plan d'affaire prometteur.

L'entreprise candidate doit être exploitée depuis 4 ans maximum (selon le NEQ).

L'entreprise doit posséder un chiffre d'affaires de minimum 100 000 \$.

L'entreprise doit avoir commercialisé au moins un 1 produit depuis un 1 an.

ENTREPRISE EN CROISSANCE



Le prix sera remis à une entreprise de transformation alimentaire qui possède une croissance marquée, qui innove, se démarque par ses façons de faire et qui possède un potentiel de succès important.

L'entreprise candidate doit être en activité depuis au moins 4 ans et moins de 10 ans (selon le NEQ) et présenter des résultats significatifs au niveau du développement de son chiffre d'affaires et de la création de valeur (par exemple : nombre d'employé(e)s, revenus, profits, investissements, retombées économiques, impact social positif et visibilité pour la ville et la province, etc.).

L'entreprise doit posséder un chiffre d'affaires de minimum 500 000 \$ et de maximum 5 000 000 \$.

REPRISE D'ENTREPRISE

Le prix sera remis à une entreprise de transformation alimentaire ayant été récemment acquise/reprise et qui, depuis, assure le développement et la croissance de l'entreprise par ses réalisations, assure une saine gestion dans le changement exécutif et possède une planification stratégique visionnaire.

L'acquisition par un membre du personnel actuel, une personne externe, une personne d'une même famille ou par un groupe constitué de plusieurs personnes est acceptée

La personne ou le groupe de personnes doit exercer une influence significative sur les opérations et orientations stratégiques de l'entreprise. Le changement exécutif doit avoir été bien géré grâce aux efforts collectifs des personnes impliquées dans la reprise.

Le changement exécutif doit avoir été fait depuis au moins 1 an et depuis maximum 3 ans.

COUP DE CŒUR ALIMENTS DU QUÉBEC



Parmi toutes les candidatures reçues, Aliments du Québec choisira une candidature coup de cœur qui se prévaudra d'une bourse de 5 000 \$ ainsi que des prix d'accompagnement d'Aliments du Québec.

À noter que l'entreprise ou la personne coup de cœur peut être un lauréat d'une des 5 catégories, et donc, celle-ci pourra bénéficier d'une bourse supplémentaire.

Aliments du Québec peut également choisir un finaliste ou une candidature qui n'a pas été retenue parmi les finalistes.

VOLET GENS D'AFFAIRES

JEUNE PROFESSIONNEL(LE)

Un(e) jeune professionnel(le) qui se démarque par ses compétences, ses réalisations, ses façons de faire et son implication auprès de l'industrie alimentaire se verra remettre le prix.

La personne candidate doit, dans la majeure partie de ses activités professionnelles,

- Soit exercer sa profession et être membre en règle d'un ordre professionnel reconnu au Québec régissant cette profession;
- soit être membre d'une association encadrant sa profession;
- soit exercer sa profession en échange d'une rétribution financière spécifiquement en lien avec sa formation et ses compétences au sein d'une entreprise ou d'un organisme.

Le candidat ou la candidate doit être un employé au sein d'une entreprise en transformation alimentaire et exercer sa profession depuis au moins 2 ans dans la même organisation. Il / elle doit avoir 35 ans et moins.



Présentés par



JEUNE ENTREPRENEUR(E) EN RESTAURATION



Un(e) jeune entrepreneur(e) en restauration qui se démarque par ses pratiques novatrices, son approche culinaire distinctive et une mise en valeur exemplaire des produits d'ici se verra remettre le prix.

La personne candidate doit proposer une expérience gastronomique où les aliments québécois occupent une place centrale, représentant au moins 60 % du menu. Que ce soit au restaurant ou pour emporter, elle doit offrir une cuisine mettant en valeur des saveurs locales distinctives, ancrées dans le terroir québécois.

Les restaurants, les traiteurs et les entreprises d'économie sociale ou solidaires sont admissibles.

La personne candidate doit avoir 35 ans et moins.

L'entreprise doit être en activité depuis au moins 1 an et depuis 4 ans maximum (selon le NEQ).

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ - VOLET ENTREPRISE

1. Toute entreprise œuvrant au Québec dans le secteur de la transformation alimentaire peut déposer sa candidature, dont les coopératives de transformation alimentaire.
2. Le/la propriétaire doit avoir sa citoyenneté canadienne ou sa résidence permanente au Canada et avoir son domicile principal au Québec.
3. Le/la propriétaire doit être âgée d'au moins dix-huit (18).
4. L'entreprise doit posséder un permis de transformation alimentaire provincial ou fédéral.
5. L'entreprise doit être enregistrée au Québec.
6. L'entreprise doit vendre ses produits au Québec.
7. Une entreprise ayant déjà été lauréate des Prix Relève Alimentaire Québec ne peut pas soumettre de nouveau sa candidature dans la même catégorie.
8. Chaque entreprise candidate doit consentir à ce que la Fondation Initia puisse procéder à une enquête la concernant dans le but de vérifier les informations fournies et doit donc consentir à l'usage de ses informations personnelles pour ces fins.
9. L'entreprise peut déposer sa candidature dans une seule catégorie.



10. À la demande du jury, l'entreprise finaliste doit fournir une copie originale ou certifiée conforme des documents attestant de l'authenticité des certifications, distinctions ou autres réalisations qu'elle invoque. À défaut, le jury se réserve le droit d'écarter sa candidature.
11. La candidature de l'entreprise doit être soumise par son propriétaire ou par la direction.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ – VOLET GENS D'AFFAIRES

1. Toute personne candidate qui œuvre au Québec dans une entreprise de transformation alimentaire peut déposer sa candidature.
 2. La personne candidate doit avoir sa citoyenneté canadienne ou sa résidence permanente au Canada et avoir son domicile principal au Québec.
 3. La personne candidate doit être âgée d'au moins dix-huit (18).
 4. Une personne ayant déjà été lauréate des Prix Relève Alimentaire Québec ne peut soumettre de nouveau sa candidature dans la même catégorie.
 5. Chaque personne candidate doit consentir à ce que la Fondation Initia puisse procéder à une enquête la concernant et/ou concernant son entreprise dans le but de vérifier les informations fournies et doit donc consentir à l'usage de ses informations personnelles pour ces fins.
 6. À la demande du jury, le ou la finaliste doit fournir une copie originale ou certifiée conforme des documents attestant de l'authenticité des diplômes, distinctions ou autres réalisations qu'il invoque. À défaut, le jury se réserve le droit d'écarter sa candidature.
 7. La candidature de la personne candidate doit être soumise par la personne candidate elle-même ou par un membre de la direction.
-

PRIX

Tous les lauréats recevront une bourse en argent, ainsi que plusieurs prix d'accompagnement offerts par nos partenaires de services :

- Aliments du Québec
- Conseil de la transformation alimentaire du Québec (CTAQ)
- Campus CTAQ
- Institut sur la nutrition et les aliments fonctionnels (INAF)
- Lavery
- Nielsen IQ

**D'autres partenaires et prix pourraient s'ajouter durant la période de mise en candidature.*

ENTREPRISE EN DÉMARRAGE

- Bourse de 10 000 \$
- Membership 2025 CTAQ
- 1 billet Événement Marketing CTAQ 2025
- 1 formation gratuite de votre choix sur le Campus CTAQ
- Membership 2025 Aliments du Québec (seulement si l'entreprise n'est pas encore membre)
- 20 h d'accompagnement avec l'équipe d'innovation de l'INAF
- Données NielsenIQ – Session de 30 minutes
- Accès gratuit au programme de mentorat Initia
- Banque de 3h en services juridiques Lavery
- 10 % de rabais en services de protection de marque de commerce Lavery

ENTREPRISE EN CROISSANCE

- Bourse de 10 000 \$
- Membership 2025 CTAQ
- 1 billet Événement Marketing CTAQ 2025
- 1 formation gratuite de votre choix sur le Campus CTAQ
- Membership 2025 Aliments du Québec (seulement si l'entreprise n'est pas encore membre)
- 20 h d'accompagnement avec l'équipe d'innovation de l'INAF
- Données NielsenIQ – Session de 30 minutes
- Accès gratuit au programme de mentorat Initia
- Banque de 3h en services juridiques Lavery
- 10 % de rabais en services de protection de marque de commerce Lavery

REPRISE D'ENTREPRISE

- Bourse de 10 000 \$
- Membership 2025 CTAQ
- 1 billet Événement Marketing CTAQ 2025
- 1 formation gratuite de votre choix sur le Campus CTAQ
- Membership 2025 Aliments du Québec (seulement si l'entreprise n'est pas encore membre)
- 20 h d'accompagnement avec l'équipe d'innovation de l'INAF
- Données NielsenIQ – Session de 30 minutes
- Accès gratuit au programme de mentorat Initia
- Banque de 3h en services juridiques Lavery
- 10 % de rabais en services de protection de marque de commerce Lavery

COUP DE CŒUR ALIMENTS DU QUÉBEC

- Bourse de 5 000 \$
- 10 000 \$ en services Aliments du Québec :
 - 5 000 \$ sur les plateformes d'Aliments du Québec et 5 000 \$ en services, incluant une inscription à la journée Aliments du Québec;
 - Le prix doit être utilisé avant le 31 mars 2026.
- Membership 2025 Aliments du Québec (seulement si l'entreprise n'est pas encore membre)

JEUNE PROFESSIONNEL(LE)

- Bourse de 5 000 \$
- 1 billet à l'Événement marketing 2025 du CTAQ
- 1 formation gratuite de votre choix sur le Campus CTAQ

JEUNE ENTREPRENEUR(E) EN RESTAURATION

- Crédit en aliments de 5 000 \$ chez Colabor

ÉVALUATION DES CANDIDATURES

Le jury, composé de professionnels qui représentent ou gravitent autour de l'industrie alimentaire du Québec, se réunira pour évaluer les candidatures.

Toutes les candidatures seront évaluées selon des critères spécifiques à chaque catégorie, de façon juste et équitable.

Le jury procède à l'évaluation de chaque candidature sur la base des informations contenues au questionnaire de mise en candidature, des documents requis par ce questionnaire ainsi que sur les informations recueillies à la suite d'une enquête effectuée, au besoin.

Chaque membre du jury attribue, à l'aide de la grille d'évaluation, une note à chaque finaliste conformément aux critères évalués.

Le dossier des finalistes, incluant notamment les grilles d'évaluation complétées par les membres du jury, est remis à la Fondation Initia aux fins de confidentialité.

Pour être finaliste, la personne ou l'entreprise candidate doit obtenir un minimum de 70 %, soit 70 points sur un maximum de 100.

Un maximum de 3 finalistes par catégorie seront déterminés. Le jury choisira ceux ayant obtenu les plus hauts scores cumulatifs. Le plus haut score cumulatif déterminera le gagnant.

Exceptionnellement, si les dossiers de candidature ne permettent pas la sélection de trois (3) candidats, le jury peut choisir de déterminer moins de finalistes ou de n'en déterminer aucun.

Il ne peut y avoir plus d'un lauréat par catégorie. En cas d'égalité, le président du jury disposera d'un vote additionnel afin qu'un seul lauréat soit désigné.

CONFIDENTIALITÉ

Les membres du jury et l'équipe de la Fondation Initia s'engagent à respecter la confidentialité des informations qui sont portées à leur connaissance, par écrit ou verbalement, dans le cadre des Prix Relève Alimentaire Québec.

ANNONCE DES LAURÉATS

Les lauréats des Prix Relève Alimentaire Québec seront dévoilés à l'occasion de la Soirée Relève Initia qui aura lieu le 15 octobre 2025. Tous les détails suivront sous peu.

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

1. Les organisateurs se réservent le droit de rejeter les dossiers d'inscription incomplets, ne remplissant pas les conditions requises, n'ayant pas été rédigés de façon claire et lisible, n'utilisant pas une qualité de la langue adéquate ou n'ayant pas été déposés à l'endroit et/ou avant la date limite indiqués dans le présent document.
 2. Au besoin, les entreprises ou personnes candidates dont les dossiers seront retenus à titre de finalistes pourraient être convoquées à une entrevue où elles devront élaborer sur des critères d'évaluation.
 3. Le jury se réserve le droit de réassigner un dossier inscrit dans une catégorie vers une autre catégorie appropriée.
 4. Les décisions du jury sont sans appel.
 5. La Fondation Initia se réserve le droit d'utiliser ou de permettre l'utilisation des noms des finalistes et des gagnants sans droits et sans paiement de cachet et de redevances et ce, aux seules fins de la promotion du concours.
 6. L'entreprise ou la personne participante doit obligatoirement signer la déclaration en vertu de laquelle elle dégage de toute responsabilité la Fondation Initia ainsi que toutes les personnes, organismes et entreprises engagés dans le concours.
 7. Les personnes ou les entreprises candidates ne peuvent en aucun temps promouvoir leur candidature auprès des membres du jury.
 8. Les membres du jury ne peuvent communiquer directement avec une personne ou entreprise candidate, sauf dans les cas où les présents règlements le permettent.
 9. Les organisateurs et le jury traiteront de façon confidentielle tous les documents partagés dans le cadre du présent concours.
 10. Chaque entreprise ou personnes candidate consent à recevoir des courriels et nouvelles de la Fondation Initia, notamment concernant les Prix Relève Alimentaire Québec et la Soirée Relève Initia, où l'annonce des lauréats aura lieu.
-



Présentés par



PRÉPARATION DU DOSSIER

- Le dossier complet de votre candidature doit inclure :
 - ✓ Le formulaire d'inscription dûment rempli
 - ✓ Tous les documents demandés dans le formulaire d'inscription
 - Les candidatures doivent être acheminées en un seul fichier PDF contenant tous les documents requis à bourses@initia.org
 - Date limite pour déposer votre candidature : le 20 août 2025 à 17 h 00.
 - Uniquement les transmissions électroniques sont acceptées.
-

MEMBRES DU JURY

Hugo Boisvert

Président-directeur général | Nortera

Carol-Guillaume Gagné

Conseiller en transfert d'entreprise | Repreneuriat Québec

Jonathan Jobin

Directeur principal – Investissement agroalimentaire | Investissement Québec

Francis Parisien

Vice-président principal, Ventes PME Canada | Nielsen IQ

Isabelle Roy

Directrice générale | Aliments du Québec

Philippe Simoneau

Vice-président, financement commercial et petites entreprises, Est du Canada | Financement Agricole Canada (FAC)

**D'autres membres du jury pourraient s'ajouter durant la période de mise en candidature.*

QUESTIONS

Veuillez communiquer avec nous à : bourses@initia.org



CRITÈRES D'ÉVALUATION

ENTREPRISE EN DÉMARRAGE

Les candidatures seront évaluées selon les quatre (4) grandes classes de critères suivantes. Une note minimale de 70 % est requise pour être finaliste.

Réalisations - Les réalisations de l'entreprise ont un impact significatif sur son développement et génère des résultats concrets - Démontre un potentiel de rentabilité (source de revenus, actions prévues pour augmenter ses marges, etc.) et de croissance	20 points
Innovation - Se démarque par son caractère novateur et avant-gardiste - Implante de nouvelles idées pour répondre aux besoins du marché - Fait preuve d'originalité dans la gestion de l'entreprise et ses pratiques	30 points
Engagement - Intègre des initiatives de responsabilité sociale et de développement durable - Se démarque par son niveau d'implication au sein de l'industrie (participation à des activités intra et/ou extra entreprise, dons, bénévolat, implication dans des comités, organisations ou autres, etc.)	30 points
Vision et leadership - Démontre une vision stratégique à long terme de son organisation - Identifie les occasions d'affaires et les saisit - Assure le leadership de son entreprise dans son secteur d'activité	20 points

ENTREPRISE EN CROISSANCE

Les candidatures seront évaluées selon les quatre (4) grandes classes de critères suivantes.
Une note minimale de 70 % est requise pour être finaliste.

Réalisations • Possède une croissance notable : développement de nouveaux marchés, élargissement de la gamme de produits et/ou des effectifs (employé(e)s), investissements technologiques, etc. • Démonstre de réelles retombées pour le Québec (économique, visibilité, etc.)	20 points
Innovation • Se démarque par son caractère novateur et avant-gardiste • Implante de nouvelles idées pour répondre aux besoins du marché • Fait preuve d'originalité dans sa gestion et ses pratiques	30 points
Engagement • Intègre des initiatives de responsabilité sociale et de développement durable • Se démarque par son niveau d'implication au sein de l'industrie (participation à des activités intra et/ou extra entreprise, dons, bénévolat, implication dans des comités, organisations ou autres, etc.)	30 points
Vision et leadership • Démonstre une vision stratégique à long terme de son organisation et a des objectifs précis de croissance • Identifie les occasions d'affaires et les saisit • Assure le leadership de son entreprise dans son secteur d'activité	20 points

REPRISE D'ENTREPRISE

Les candidatures seront évaluées selon les quatre (4) grandes classes de critères suivantes.
Une note minimale de 70 % est requise pour être finaliste.

Réalisations • Les réalisations de l'entreprise, depuis l'acquisition, ont un impact significatif sur sa croissance • Dirige et influence les orientations stratégiques de l'entreprise positivement depuis le changement exécutif • A facilité, par ses actions, le changement exécutif auprès des équipes et des parties prenantes	20 points
Innovation • Possède un caractère innovant et avant-gardiste • Implante de nouvelles idées pour répondre aux besoins du marché • Fait preuve d'originalité dans la gestion de l'entreprise et de ses pratiques	30 points
Engagement • Intègre des initiatives de responsabilité sociale et de développement durable • Se démarque par son niveau d'implication au sein de l'industrie (participation à des activités intra et/ou extra entreprise, dons, bénévolat, implication dans des comités, organisations ou autres, etc.)	30 points
Vision et leadership • Démonstre une vision stratégique à long terme de l'organisation • Identifie les occasions d'affaires et les saisit • Assure le leadership de son entreprise dans son secteur d'activité	20 points

JEUNE PROFESSIONNEL(LE)

Les candidatures seront évaluées selon les quatre (4) grandes classes de critères suivantes.
Une note minimale de 70 % est requise pour être finaliste.

Réalisations • Est reconnu(e) pour ses compétences, son expertise et ses réalisations professionnelles • Gère des projets / mandats ayant un impact significatif et générant des résultats concrets pour l'organisation	20 points
Innovation • Fait preuve de créativité et d'innovation dans ses façons de faire • Favorise le changement et l'innovation sociale	30 points
Engagement • Participe à des initiatives qui favorisent le développement durable et la responsabilité sociale pour l'organisation • Se démarque par son niveau d'implication et ses responsabilités au sein de l'industrie (participation à des activités intra et/ou extra entreprise, dons, bénévolat, implication dans des comités, organisations ou autres, etc.)	30 points
Vision et leadership • Démonstre une vision à long terme de l'évolution de son développement professionnel • Démonstre une capacité à orienter, mobiliser, guider et influencer	20 points

JEUNE ENTREPRENEUR(E) EN RESTAURATION

Les candidatures seront évaluées selon les quatre (4) grandes classes de critères suivantes.
Une note minimale de 70 % est requise pour être finaliste.

Réalisations • Est reconnu(e) pour ses compétences et réalisations • L'entreprise démontre un potentiel de rentabilité (source de revenus, actions prévues pour augmenter ses marges, etc.) et de croissance	20 points
Innovation • Se démarque par son caractère novateur et fait preuve d'originalité dans la gestion de son entreprise et ses pratiques • Implanter de nouvelles idées pour répondre aux besoins du marché	30 points
Engagement • Intègre des initiatives de responsabilité sociale et de développement durable • Se démarque par son niveau d'implication au sein de l'industrie (participation à des activités intra et/ou extra entreprise, dons, bénévolat, implication dans des comités, organisations ou autres, etc.)	30 points
Vision • Démonstre une vision stratégique à long terme de son organisation • Identifie les occasions d'affaires et les saisit • Assure le leadership de son entreprise dans son secteur d'activité	20 points